

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-159

Date de convocation :

26 mai 2025

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Représentés : 1

Votants : 9

Exprimés : 9

Votes Pour : 9

Vote Contre : 0

Séance du 6 juin 2025

Le 6 juin 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Bouillon, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Absents : Mr Broussolle (a donné pouvoir à Isabelle Monédière)

Lucille Bénesteau a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Rectification suite à erreur matériel-Amortissement – subvention d'équipement FDEE19

La Fédération d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze à la compétence électrification –éclairage public pour les travaux d'investissement.

La commune de Saint-Augustin a pris en charge auprès de ce syndicat la part des travaux lui revenant sur l'exercice 2024 (3 331,87€ au 204182 du budget investissement –dépenses de la commune)

Cette dépense étant obligatoirement amortissable, la commune décide d'amortir cette somme sur 5 ans et d'inscrire au budget section d'investissement à l'article 2804182 et en fonctionnement à l'article 68111 la somme de 666,37€.

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

